

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 20

Artikel: La gréva dai "frondè"
Autor: K.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quant à la question du « Chant national » nous ne sommes pas non plus d'accord avec le Comité genevois.

Nous reconnaissons, avec ce comité, qu'il est très regrettable que cette question d'un « chant national », soit, chez nous, encore pendante. Car, en fait, nous n'en avons pas, de « chant national ».

Il y en a bien un, l'officiel, c'est-à-dire : « Rufst du mein Vaterland » ou, pour les Romands : « O monts indépendants ». Mais l'air de ce chant n'est pas propre à la Suisse. C'est à cause de cela, peut-être, que le peuple, à qui appartient, en tout premier lieu, la consécration du chant national, ne semble pas, dans son ensemble, avoir ratifié le choix officiel.

A côté de cela, nous avons le « Cantique suisse », qui, de plus en plus tend à se substituer au précédent. Mais encore qu'il réunisse, à juste titre, plus de suffrages que le chant officiel et surtout qu'il soit plus suisse — il l'est même tout à fait — certains trouvent que, ni dans ses paroles ni dans sa musique, il n'a la véritable allure ni le véritable caractère d'un « hymne national ». Il y a bien quelque chose à dire.

Alors, donc, il nous en faut un autre, qui soit bien suisse et qui ait l'allure et le caractère voulus. D'accord !

Mais c'est là où nous nous séparons du comité genevois. Nous ne croyons pas que le choix de ce « chant national » doive se décider comme ça, froidement, c'est-à-dire par une consultation populaire — qui, du reste, ne donnera jamais un résultat unanime — et que confirmeront les Chambres fédérales après une discussion académique et, en l'occurrence, oiseuse.

Ce n'est pas cela !

Ce chant doit être l'expression spontanée d'un grand mouvement national, une manifestation de l'âme de tout le peuple, en un moment solennel de son existence, manifestation qui ne se discute pas, mais qui s'impose et qui s'accepte unanimément. Alors, à ses accents, tous les coeurs, sans exception de race, de langue, ni de confession, vibreront à l'unisson. Il réalise vraiment, chaque fois qu'il est entonné et quelles que soient les circonstances, l'union de tous les enfants de la même patrie.

Des événements se préparent, qui devront forcément dissiper à jamais les malentendus, les divergences de sentiments qui nous ont divisés et, partant, renouveler le pacte helvétique. Ils provoqueront, sans doute, ce moment solennel de la vie du peuple, dont nous parlons plus haut, et feront éclore, spontanément, cet hymne national qui, chanté d'un même cœur dans nos trois langues nationales, scellera l'union nouvelle des Suisses, libres et indépendants, dans l'Europe régénératrice de la justice et du droit.

Sachons attendre !

J. M.

Une relique. — M. X. est un chasseur qui ne donne pas de transes au gibier. Chaussé, guetté équipé, armé comme Tartarin partant pour la chasse au lion, après avoir le jour durant couru champs et bois et brûlé toute sa poudre, il est bien rare que, le soir, il ne soit obligé d'acheter quelque pièce de gibier tué par un collègue ou quelque braconnier pour ne point rentrer bredouille.

Un soir qu'il n'avait pas trouvé occasion de remplir sa gibecière, il entre chez un marchand de comestibles et, à la hâte, achète un lièvre dont l'odeur attestait la maturité avancée.

Une fois à la maison, il porte glorieusement le lièvre à la cuisinière, qui soulève l'animal par les oreilles pour juger de sa taille et de son poids. Soudain, elle recule en faisant une horrible grimace :

— Ma foi, Monsieur, s'écrie-t-elle, celui-là, c'était le moment de le tuer !

LA GRÉVA DAI « FRONDÈ »

On desai dein lé papái, y a cauquie senan-nès, que nos sordá, à la frontière, n'avai-rein dè cartouchès po teri su le fend-l'air dái z'Allemagne que vignont prevolâ noûtront pays. Ne sein pas se l'est la vretâ, mâmè rassovigné dâo teims io l'étâi onco bien de n'aut' afféré : noûtr' sordá n'avai min dè pétâir ; l'avai falliu lè leu reteri po lè « transformer au système prussique », coumein diont.

Dein ci temps, on fasâi lo tsemin dé fâi d'Ellièpeins à Dzoniè. C'étai per on delon, leindeman dè païe, lè z'ovrâi dè toté nachons que travaillont per inque- n'avan pas étâ conteins de lau salérè. Se rassembliaront n'a bouna trepa — l'étâi bin trai ceint — ti dâi bon diablio et décidan de férè n'espèce de grêve, dé parcourî tota la ligne par arrêtâ lè travaux. Aô bin férè recrétrè lè dzorna. L'aurion dû avesâ lè z'autoritâ d'âi veladzo io voliavont passa, po ne pas férè poeire af bravé dzeins.

On de cèl veladzo qu'etâi bin placi po vairé veni lo mondo dè lieni ve arrevâ la trepa avoué lo drapeau nái ein titâ. Lè pouros paysans crûront que l'îrè n'a trepa dè Moldaves que venian saccadzi lo pays dé Vaud.

La municipalita s'asseimbla vitô po vairé cein que fallâi férè.

Le décidâ dè mettrâ ti lè sorda su pi, armâ et équipâ. Mâ aô momeint dè bailli lè z'ordrè aô commis d'exercice, on municipau fa que cein n'irâ pas possiblio vu qu'on avai ti reteri lè fusis.

Et lè gaillâ aô drapeau nái avancive todzo. Lè municipau n'etâi pas à nocè. Que férè ?

Aprî n'a discuchon on va vers lo maître cordagni, l'étâi on nommé Schmutz et on lâi com-manda dâi « frondè » en pô po arma la melice, ein atteindeint dâo reinfort. Pu po gagni dâo teims, la municipalita einvouie lo commisséro dô veladzo, bon vilho petit suisse, accoutema ai z'êtrazdi, po parlemeinta avoué lè grévitres.

Aprî on long babeliadzo, lè grévitres promessiront de ne rein férè dè mâu aô dzeins, se on leur baillâi à tzacon on bocon dè pan et de fromadzo, avoué onna picholetta.

Dinse fut fê. Mâ peindein ci temps la municipalita aôblâi lo cordagi et sé frondè. Lo gaillâ taillev qu'ôn diablio dein lo coë ; le fâ dâi frondè, lè et sè trai z'ovrai, tot lo resto dè le sa-nanna.

Ma fai quand lo cordagni allâ porta se n'ovra-dzo à la municipalita, ce fut on trafi dè la me-tzance. Coumein n'ava pas conveniu dâo prix ne purant pas s'einteindrè. Le falliu alla dévan lo dzudzo.

Vouaiquie cein que l'est quan lè sorda n'ein pas laô fusis.

K.

Wui sela !

Une jeune Allemande, en pension dans le canton de Vaud pour apprendre le français et qui se pique de progresser dans cette étude, entendit chanter la fameuse chanson de « Mignon » : « Connais-tu le pays où fleurt l'orange ? ». Elle en fut si ravie qu'elle l'apprit par cœur. Une de ses amies, l'ayant entendue chanter à son tour cette chanson, lui demanda de lui en écrire les paroles. La jeune Allemande y consentit et par amour propre, sans doute, ne voulut pas copier, écrivit de mémoire.

Voici le premier strophe :

Gone dû le peie, u flöri lorasche
Le pei de fridoar, el e rosa merwei
U la pris et si du el Loaso sile sche
U la tut leseson e mürmür les apei
Se la gó sche wudre wiwr u eme emürir

Sela wui sela !

(Authentique)

UN SERMON PATRIOTIQUE

Pour faire suite à notre article du 22 avril, intitulé : « Les assemblées paroissiales de 1798 », M. L. Demont, receveur de l'Etat, à Morges, a l'amabilité de nous adresser le texte d'un *Sermon patriotique prononcé à Morges le dimanche 4 février 1798, sur ces paroles Jean VII v. 33 : « Vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vous affranchira », par le citoyen Dumaine, Ministre du St-Evangelie et Instituteur de Belles Lettres, à Morges.*

M. Dumaine avait été invité, par le Comité Provisoire de Morges, à prêcher sur le grand événement qui nous avait rendu la Liberté (révolution vaudoise du 24 janvier 1798).

Voici quelques passages intéressants de ce sermon et qui sont de tout temps.

« ... Patrie ! oh ma patrie ! quelle est aujourd'hui cette voix, qui rétentit des bords du Léman jusques aux plaines de Morat, du fond de nos vallées jusques à la cime de nos montagnes !

« Ah ! si c'étoit la voix de la discorde et de la licence qui brise tout lien social ! grand Dieu elle ne laisseroit d'autres traces que des ruines du sang et de l'opprobre ; si c'était la voix de l'ambition, elle seroit étouffée par la force étrangère ou par les troubles intérieurs ; bientôt elle succomberoit sous le choc des passions humaines, qui, dès qu'elles sont sans frein précipitent nécessairement la chute de tous les Etats.

» Mais c'est un cri de justice, c'est le cri de l'amour de la patrie ; c'est la voix de cette liberté sublime qui produisit les Moïse, les Néhémie, les Socrate et les Catons. Venez donc, oh mes concitoyens et mes Frères ; venez à Dieu avec *Union et Concorde ! Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira.*

» Réglant aujourd'hui nos réflexions sur les circonstances critiques dont notre sort dépend, nous dirons : 1^e en quoi consiste cette vérité indiquée dans le texte ; 2^e comment scellant la base de notre conduite cette vérité peut nous conduire au bonheur. »

« ... Qui de vous, ô mes concitoyens et mes frères, ne célébrerait pas ici les bontés infinies de ce Dieu, qui en nous donnant la liberté, remet entre nos mains la décision de notre salut politique, sans en exiger aucun prix ; sans nous faire passer à travers ces tempêtes civiles, ces révoltes de sang, dont les maux incalculables sont cent fois plus à redouter que le plus précieux des biens de la vie n'est à désirer.

» Malheur donc à l'esprit inquiet ou prévenu qui viendrait troubler une marche aussi présente, aussi tranquille !

» Malheur à celui, qui, pour soutenir des jugés, des privilégiés individuels ou des relations de crédit, chercherait par des voies secrètes, par des discours insidieux, à s'isoler de ses compatriotes, à substituer ses opinions particulières aux grandes vues politiques, qu'une Providence qui semble nous être plus particulière qu'à autres nations, vient de nous faire adopter par le vœu général du peuple, vœu soutenu par l'influence de la Grande Nation, qui met sa gloire dans sa générosité pour le faible, et dans sa justice envers ses amis et ses voisins.

» De tels hommes auraient beau prendre masque du bien public ; leur orgueil percera à travers ce masque, et loin de se prosterner devant ces nouveaux Haman, l'homme pro-lévera en eux que les Contempteurs des vertus de ce divin Jésus, qui nous a laissé un modèle si parfait de générosité, de mépris pour les biens du monde, de docilité, de dévouement au bien public, d'éloignement pour la fausse gloire, de grandeur d'âme et de support. »

« ... Quant à vous, hommes légers et turbulents, qui confondiez peut-être la liberté avec la licence, qui comptiez peut-être améliorer vot-